

Affaire suivie par Hélène Desormes
PV 2023-01-10
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU 10 JANVIER 2023

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 4 janvier 2023, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 10 janvier 2023.

Étaient présents ou en visio :

Membres de droit :

- Monsieur Philippe Carré - Professeur des Universités, Vice-président Systèmes d'information et numérique, UFR Sciences fondamentales et appliquées, Université de Poitiers
- Madame Valérie Lefeuve - Ingénieur d'études en application ENT et web, Imédia, Université de Poitiers

Personnalités extérieures :

- Monsieur Frédéric Artaud - IEN adjoint au DASEN de la Vienne, Académie de Poitiers
- Madame Christelle Fredon - IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, Académie de Poitiers
- Madame Anne Boucker - IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers
- Madame Armelle Payen - Ingénieure de Formation à l'EAFC, Académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles Thévenot - IA-IPR EPS, Académie de Poitiers
- Monsieur Romain Vanoudheusden - Directeur Recherche et Développement sur les Usages du Numérique Educatif, CANOPÉ
- Monsieur Nicolas Vibert - Directeur de recherche CNRS, Directeur du laboratoire Cerca, UFR Sciences Humaines et Arts, Université de Poitiers

Excusés :

- Madame Julie Rançon - Maître de conférences, UFR Lettres et Langues, Université de Poitiers
- Madame Agnès Castel - IEN 1^{er} degré, Académie de Poitiers

Étaient représentés :

- Monsieur François Lecellier - Maître de conférences, IUT de Poitiers, Université de Poitiers
- procuration à P Carré

Membres avec voix consultative :

- Monsieur Denis Alamargot – Directeur de l'INSPE de l'Académie de Poitiers
- Madame Frédérique Vray – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur François Geoffriau - Responsable des formations MEEF de La Rochelle Université
- Monsieur Stéphane Bravard – Responsable pédagogique du site INSPE de Poitiers
- Madame Hélène Desormes – Responsable CAPI, INSPE de l'Académie de Poitiers
- Monsieur Guillaume Garnier - Responsable Master MEEF 2nd degré INSPE de l'Académie de Poitiers
- Madame Stéphanie Netto - Responsable Master MEEF PIF INSPE de l'Académie de Poitiers

Membres invités :

- Monsieur Victor Millogo – Chargé de mission recherche, INSPE de l'Académie de Poitiers
- Monsieur Robin Bosdeveix - Directeur de l'INSPE de l'Académie de Créteil
- Monsieur Xavier Aparicio - Directeur adjoint, chargé de la recherche et l'internationalisation

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal
2. Point sur la mise à jour de l'organigramme de l'INSPE, par Denis Alamargot
3. Point sur le budget de projet : état d'avancement de la cartographie réalisé avec le rectorat, par Denis Alamargot
4. Examen des principes de la convention cadre INSPE (UP LRU, rectorat) et conventions liées (CNED, CANOPE, IH2EF)
5. Recherche en éducation - point d'information sur le RTP/RT CNRS "Recherches autour des questions d'éducation", par Nicolas Vibert
6. Formation en sciences cognitives pour l'éducation et la formation : projet de collaboration avec l'INSPE de l'académie de Créteil autour d'un DU et d'un M2., par Robin Bosdeveix et Xavier Aparicio (direction de l'INSPE de Créteil, en visio)
7. Commission recherche : point d'information sur les projets de recherche en cours et nouvellement sélectionnés, par Victor Millogo
8. Résultats des évaluations nationales 6ème pour les élèves de l'académie en lecture et numéracie, par Frédéric Artaud
9. Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2. Point sur la mise à jour de l'organigramme de l'INSPÉ, par Denis Alamargot
(voir les organigrammes en annexe 1, pages 5 - 6)**

Il s'agit d'un travail engagé depuis septembre 2022. D. Alamargot rappelle les nominations passées (cf. précédent compte-rendu) et les appels à candidature en cours. Au final, il est attendu que chaque mention du MEEF et chaque parcours constitutif ait un responsable. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de renforcer l'équipe de direction, en nommant des directeurs adjoints.

Nominations à cette date :

- Stéphane Bravard comme Directeur adjoint, assesseur à la pédagogie, à la suite d'Olga Otero,
- Cécile Lalanne comme Directrice adjointe, chargée de la mise en œuvre académique des formations,
- Nicolas Epinoux comme Directeur (Responsable pédagogique) du site INSPÉ d'Angoulême (Campus des Valois), à la suite de Jean-Marie Meslier.
- Guillaume Garnier comme Responsable de la mention MEEF 2 second degré, à la suite de Jean-Marie Meslier
- Jessy Gandon comme Responsable de la mention MEEF 1 premier degré

Attributions - Fonctionnement : S. Bravard supervise l'ensemble des mentions du master MEEF et contribue, en lien avec la VP CFVU, à la mise en œuvre des dispositifs et orientations pédagogiques de l'Université de Poitiers (fonction d'assesseur de composante). C. Lalanne a une

mission plus opératoire. Elle est en contact avec les responsables pédagogiques de sites pour coordonner avec eux la mise en œuvre de la maquette, et a un rôle de médiation auprès des DSDEN, de l'EAFC et des différents sites pour les mises en stage. Elle gère plus particulièrement la formation des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires (PEES) à temps complet et mi-temps.

Sur chaque site, le responsable de site assure la mise en œuvre de la maquette et l'animation de l'équipe de formateurs.

L'équipe de direction comprend le directeur, les directeurs adjoints et la responsable administrative. Le conseil de direction comprend l'équipe de direction, les responsables de mention, les responsables pédagogiques de sites. Les responsables des services administratifs et les chargés de mission sont invités permanents.

Appels à candidatures en cours :

- Responsable du parcours CPES MEEF4 PIF « Conseiller pédagogique pour l'enseignement supérieur »
- Responsable du Diplôme Universitaire (DU) : « Contribution au développement professionnel des maîtres formateurs du 1er degré » : 3 candidatures ont été reçues, mais la formation n'est pas encore en situation d'ouvrir pour des raisons de financement
- Chargé de mission « Relations Internationales » (48h de référentiel)

Par ailleurs, D. Alamargot rappelle que la répartition des responsabilités administratives et pédagogiques est en cours de révision et s'appuie pleinement sur le référentiel pédagogique administratif voté par le CA en juin et octobre 2022 (seuils de cumuls et horaires).

3. Point sur le budget de projet : état d'avancement de la cartographie réalisée avec le rectorat, par Denis Alamargot

Dans le cadre officiel de sa mission, le directeur de l'INSPÉ doit présenter, chaque troisième trimestre de chaque année, un budget de projet pour mener à bien les formations et la recherche à l'INSPÉ. Ce budget de projet repose sur un état des lieux des collaborations entre les deux universités et le Rectorat. Un travail de cartographie du paysage budgétaire est mené entre l'INSPÉ et le Rectorat, représenté par le directeur de l'EAFC. Ce travail consiste à analyser les flux des ressources humaines (par exemple pour la mise en œuvre des CAFIPEMF, CAPPEI, etc.), établir qui intervient, où, quand et dans quelle proportion. Il n'est pas obligatoire d'arriver à un équilibre partenarial. Ce budget de projet a ainsi une valeur non seulement budgétaire mais également stratégique : il sert de tableau de bord pour effectuer le cas échéant des arbitrages entre les différents partenaires impliqués dans le fonctionnement de l'INSPÉ.

Les grandes lignes de ce budget de projet seront présentées aux COSP et CI au mois de mai pour un vote au CI en juin.

4. Examen des principes de la convention cadre de l'INSPÉ (UP, LRU, Rectorat) et des conventions liées (avec le CNED, CANOPÉ, IH2EF...)

Pour rappel, la convention-cadre actuelle est arrivée à son terme en septembre 2022. Elle liait 4 partenaires : l'UP, LRU, le Rectorat et le CNED. La rédaction du nouveau projet est en cours et intègre de nouvelles dimensions : les collaborations avec l'EAFIC, ou encore la prise en compte de formations comme les préparations au CAPPEI, au CAFIPEMF, et au CAFFA.

La convention sera signée entre l'INSPÉ, l'Université de Poitiers, l'Université de la Rochelle et le Rectorat. D. Alamargot précise que concernant le CNED, après discussion avec ce partenaire, il s'avère que celui-ci ne perçoit pas la nécessité d'être partie prenante de la nouvelle convention-cadre à ce niveau de structuration et d'implication. Une convention partenariale bilatérale est en cours d'élaboration (pour la mise à disposition de ressources de formation en mathématique à l'attention des étudiants de M1).

Le projet de convention-cadre a été envoyé aux membres du COSP le 6 janvier dernier, et après examen par le COSP, il sera présenté au CI du 25 janvier prochain.

D. Alamargot précise qu'il s'agit d'une première version issue du travail engagé lors du directoire et avec les partenaires. Il tient à souligner que la collaboration avec les partenaires est très fluide, efficace et que le travail est mené en confiance.

S. Netto demande si le CNED, qui était représenté dans la commission scientifique, sera toujours représenté dans les instances.

D. Alamargot répond que la représentation du CNED dans les instances et commissions ne sera plus forcément la même – elle sera sans doute plus réduite, similaire à celle de CANOPÉ ou de l'IH2EF. Une remise à plat des représentations des partenaires dans les différentes instances et commissions va être entamée dès la signature de la convention cadre.

Une présentation des grandes lignes de la convention est effectuée en lecture commune. Des commentaires et questions sont notifiés :

Dans « Préambule » :

Dans le contexte de « l'école de la confiance », il a été décidé de situer l'action de l'INSPÉ dans le cadre d'un continuum de formation entre formations initiale, continuée et continue - A noter que la formation des PEES devient « formation initiale statutaire » et que celle dispensée à l'INSPÉ prend le nom de « formation universitaire professionnalisante .initiale » selon le vademecum de la formation des enseignants du MEN.

En préambule sont précisées les actions principales à mener par l'INSPÉ, notamment les collaborations avec l'EAFIC, les DSDEN, avec une prévision des partenariats possibles pour la formation continuée et continue.

Concernant la recherche et la formation, il s'agit de formaliser l'entrée des enseignants -chercheurs et des étudiants dans les établissements scolaires. Les questions du droit à l'image et des autorisations parentales devront être considérées, selon les standards éthiques de la recherche.

Nicolas Vibert indique qu'il faut veiller à la cohérence entre la convention avec l'INSPÉ et les conventions avec les laboratoires. Par exemple, le CeRCA travaille actuellement avec le Rectorat pour formaliser la mise en place d'expérimentations dans le milieu scolaire, et une réflexion est menée dans le cadre du « Territoire numérique Éducatif » financé dans la Vienne dans le but de fluidifier la procédure. N. Vibert confirme l'importance des aspects éthiques dès lors que des données sont collectées. Il rappelle que l'on peut s'appuyer sur le DPO de l'UP.

S. Netto revient sur le titre 1, article 1 « Projet de l'INSPE » en page 3. Concernant la 3ème spécialisation, sur la formation des enseignants-chercheurs, elle rappelle qu'au moment du passage de l'IUFM à l'ESPÉ, celle-ci était en charge de la formation à la pédagogie des enseignants-chercheurs via le CRIIP, devenu maintenant Pédagolab. Elle demande comment l'INSPÉ envisage stratégiquement cette 3ème spécialisation, et s'il serait possible pour les formateurs de l'INSPÉ de participer à la formation des enseignants-chercheurs. Actuellement, ce sont les collègues du Pédagolab qui assurent la formation et ce dispositif est finalement sorti de l'INSPÉ.

D. Alamargot relève deux dimensions différentes dans cette question : les missions de l'INSPÉ telles qu'elles apparaissent à travers les différents textes (code de l'éducation), et leur mise en œuvre stratégique par l'UP et le Rectorat. Des formations comme le parcours CPES peuvent y concourir, mais c'est aussi à l'INSPÉ de se positionner quant à des collaborations à venir. L'obtention par l'UP du PIA4 ExcellencES autour de l'éducation de qualité pourrait ouvrir des portes d'entrée vers le Pédagolab.

S. Netto suggère de recenser les compétences des enseignants-chercheurs de l'INSPÉ qui pourraient être utiles pour cette formation des enseignants-chercheurs, en vue de les faire valoir auprès du Pédagolab.

D. Alamargot répond que l'idée d'un recensement peut être pertinente, et qu'il doit être possible de le faire dans l'ensemble de l'université.

P Carré rappelle qu'au niveau de l'UP, cette formation à destination des enseignants-chercheurs passe en effet par le Pédagolab. Il faut donc s'inscrire dans cette politique de l'UP, mais l'INSPÉ peut être force de propositions en collectant les différentes compétences qui pourraient renforcer ce dispositif. Il souligne qu'il y a beaucoup d'évolution possibles avec tous les projets d'enseignements immersifs en cours.

P. Carré s'interroge par ailleurs sur le fonctionnement des conseils et commissions, qui ne figure pas dans le titre 1, article 3 « Représentation des partenaires » page 4.

D. Alamargot répond qu'il existe un triptyque : statuts de l'INSPÉ, convention-cadre, et règlement intérieur qui permet de cadrer toutes les dimensions du fonctionnement de l'INSPÉ, et que le

fonctionnement des conseils et commissions relève des statuts et du règlement intérieur qui doivent eux aussi être remis à jour.

N. Vibert souligne que pour ce qui concerne la formation des enseignants-chercheurs, des points pourraient être améliorés en profitant également des compétences disponibles au sein des laboratoires.

P. Carré est ouvert aux propositions sur cette question. Il revient par ailleurs sur la question de l'accès aux classes pour les chercheurs et souligne le risque d'aboutir à plusieurs guichets possibles quant à la recherche d'accès aux établissements scolaires.

N. Vibert répond qu'effectivement sur les aspects purement recherche, notamment en termes d'éthique, un grand travail reste à faire.

D. Alamargot indique qu'en ce qui concerne l'INSPE, si des projets structurants sont développés, des avenants seront proposés pour cadrer les modalités d'entrée dans les classes, les écoles et les établissements.

P. Carré suggère d'insérer une phrase qui mentionnerait l'articulation des besoins de l'INSPÉ et des laboratoires dans une autre convention.

S. Netto demande si, dans le titre 1, article 1, pages 1 et 2, il ne pourrait pas être fait mention des laboratoires d'adossement, et suggère d'insérer la notion de RGPD pour tous les aspects formation et recherche de la convention.

La lecture commentée de la convention telle qu'elle était présentée (document de travail) s'achève. Les compléments suggérés par le COSP seront insérés dans la convention avant sa présentation aux partenaires pour une autre séance de travail, puis sa présentation au CI.

5. Formation en sciences cognitives pour l'éducation et la formation : projet de collaboration avec l'INSPÉ de l'académie de Créteil autour d'un DU et d'un M2, par Robin Bosdeveix et Xavier Aparicio (direction de l'INSPÉ de Créteil, en visioconférence, voir présentation en Annexe 2)

Robin Bosdeveix, Xavier Aparicio et Denis Alamargot proposent un partenariat portant sur deux formations délivrées entièrement à distance : le DU « Sciences cognitives pour l'Education et la Formation (SCEF) », et le Master 2 du même nom.

Ce partenariat permettrait des collaborations inter-INSPE et inter-laboratoires, notamment entre le laboratoire CHArt et le CeRCA), avec des expertises croisées.

Après une présentation formelle par Robin Bosdeveix et Xavier Aparicio, une discussion s'engage. Il est remarqué que le tout distanciel permet un rayonnement intéressant, national et international. Les principes financiers seraient les suivants : les 2 partenaires s'accorderaient pour une répartition des inscriptions en fonction des interventions de chacun afin d'éviter des versements financiers.

A l'origine, le DU a été créé pour répondre à un besoin des acteurs de terrain demandant une acculturation aux sciences cognitives pour l'éducation. La formation sous forme de DU est née il y a 3 ans à l'UPEC, au sein de la mention MEEF 4 de l'INSPE.

La finalité est de promouvoir une amélioration des pratiques pédagogiques en s'appuyant sur des problématiques de formation de terrain : 1er degré et 2nd degré, mais aussi armée de terre, formation hospitalière, etc...).

L'offre de formation du DU est de 104 heures, avec des apports théoriques dans le module 1 et de la mise en application et de l'analyse de pratique dans le module 2. Il est validé par contrôle continu sous forme de QCM et d'un rapport de recherche. Le tarif à l'UPEC est de 1 248 €, des financements extérieurs sont possibles auprès de l'EAFIC et le CPF.

Le Master 2, en cours de montage, comprendra 238 heures avec les UE suivantes :

- Développement cognitif et apprentissage
- Troubles et difficultés d'apprentissage
- Méthodologie de la recherche et statistiques appliquées aux sciences cognitives
- Projet de recherche professionnalisant
- Anglais
- Option pour la préparation au concours de psychologue de l'Education Nationale.

Les droits d'inscription au Master 2 s'élèveront à 2 856 €.

Les horaires sont adaptés aux contraintes des personnes qui exercent une activité professionnelle, il peut se faire en 2 ans et peut déboucher sur un doctorat.

Le DU à l'UPEC commence à connaître un succès certain, 30 personnes sont inscrites pour 2022-2023, avec une liste d'attente équivalente.

Le Master 2 ouvrira à la prochaine rentrée

Il y a de fortes attentes du côté de l'EAFIC et pas de concurrence car l'une des forces de ces formations est leur format en tout distanciel.

A. Boucker trouve la proposition très intéressante dans le cadre du schéma directeur de la formation continue académique, notamment du fait que ces formations débouchent sur des diplômes. Leur mise en place aurait un effet de renforcement et de rayonnement qui serait un apport important pour Poitiers, capitale de l'éducation. L'EAFIC devra se positionner mais les tarifs semblent raisonnables.

X. Aparicio indique que des assises franciliennes des sciences cognitives pour l'éducation ont été organisées : il a été confirmé que cette proposition entrait vraiment dans les attentes nationalement. Il ajoute que dans l'académie de Créteil, un groupe de formateurs académiques s'est organisé pour disséminer ce qu'ils ont appris au cours de la formation SCEF auprès de leurs pairs.

S. Netto trouve un grand intérêt à développer ce type de partenariat. Elle indique que les étudiants en MEEF 1er degré et 2nd degré sont demandeurs dans le domaine des neurosciences, elle met

elle-même à disposition des ressources. Elle demande s'il y aurait ainsi des ressources qui pourraient être exploitées à l'INSPÉ de l'académie de Poitiers.

V. Millogo s'interroge sur les conditions d'accès à ces formations, car cela pourrait être intéressant pour les psychologues scolaires.

X. Aparicio répond que l'accès au DU suppose l'obtention d'un Master 1. Le dossier, le projet et la motivation sont étudiés. Il indique que dans le cas des psychologues scolaires, effectivement, certains contenus pourraient répondre à leurs demandes. Il précise que les formations sont plutôt axées sur les sciences cognitives que sur les neurosciences en tant que telles, mais que des ressources peuvent être partagées. Concernant la question de S. Netto sur la porosité entre les MEEF, elle pourrait effectivement se faire sous forme de capsules, voire par l'organisation de journées dédiées inter-parcours, avec un enrichissement mutuel des parcours ou des mentions.

V. Millogo est favorable à l'idée de travailler avec l'équipe de l'INSPE de Créteil et pense que cette offre permettrait d'intégrer les psychologues scolaires.

N. Vibert précise qu'effectivement à Poitiers la formation des psychologues scolaires doit fermer et que ce DU pourrait offrir une possibilité de formation à ce public. Il trouve sur le fond que c'est une excellente initiative puisque cela répond à un vrai besoin de formations sur les fondamentaux des sciences cognitives. Du point de vue du CeRCA, cela peut être une formation à destination des enseignants souhaitant faire des thèses, avec notamment une remise à niveau en méthodologie et statistiques. Des moyens peuvent éventuellement être trouvés au sein du laboratoire pour financer leur formation. Il demande s'il n'y a pas de concurrence avec le DU de Neuro-éducation du LaPsyDÉ dirigé par Grégoire Borst. Enfin, il s'interroge sur le côté « isolé » du M2, qui ne s'inscrit pas dans la continuité directe d'un Master 1.

X. Aparicio répond qu'au moment de la création du DU, une analyse de concurrence avait été faite et qu'aucune formation équivalente n'existait à l'échelle nationale. Le DU de Neuro-éducation, qui s'est ouvert en même temps, est plutôt considéré comme une formation complémentaire, des candidats font le DU de Neuro-éducation, puis le DU de Sciences Cognitives à Créteil. Sur la question du Master 2, dans le cadre d'une formation continue, l'optique est de considérer le DU comme un équivalent du Master 1, avec validation d'acquis.

R. Bosdeveix confirme que ce DU est très complémentaire du DU de Neuro-éducation. D'ailleurs, le rectorat de l'académie de Créteil contribue aux inscriptions de candidats dans les 2 DU. Il y a une telle demande que le partenariat avec Poitiers permettrait de monter en puissance. Il faudra déterminer quel volume d'enseignement pourra absorber le CeRCA et quel sera l'équilibre financier pour calibrer les effectifs accueillis, qui pourront évoluer en fonction des forces disponibles.

A. Boucker demande si le DU et le Master 2 forment un « package » ou si la collaboration entre Créteil et Poitiers est possible uniquement sur l'un des 2.

R. Bosdeveix répond qu'idéalement le partenariat serait sur les 2, mais que rien n'est fermé.

A. Boucker se place du point de vue de l'académie et s'interroge sur le financement envisageable de la part du Rectorat.

R. Bosdeveix répond que pour l'académie de Créteil, la participation porte sur 5 à 6 stagiaires par an dans le DU. Pour le M2, il ne s'agit pas du même engagement du fait du volume horaire plus lourd, une commission CPF permet d'élargir la source de financement.

P. Carré indique qu'il semble important d'avoir un dialogue avec la VP CFVU avant de consolider ce projet.

N. Vibert approuve cette remarque et précise qu'il s'agit d'une première présentation.

Le COSP marque son intérêt pour le projet et émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction du dossier.

6. Recherche en éducation - point d'information sur le RTP/RT CNRS "Recherches autour des questions d'éducation", par Nicolas Vibert

N. Vibert est co-responsable, avec le directeur du Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDÉ) Grégoire Borst, du RTP CNRS « Recherches autour des questions d'éducation ». Il rappelle que le CNRS a souhaité mettre en place ce réseau thématique pluridisciplinaire pour répondre au problème de dispersion des recherches liées à l'éducation au CNRS, et qu'il regroupe uniquement unités CNRS.

Le RTP a permis de cartographier ces recherches en éducation et de répertorier les collègues qui travaillent sur ces thématiques. La tâche est complexe, car l'idée est d'avoir une approche totalement pluridisciplinaire. Un ouvrage collectif résumant les travaux menés depuis 3 ans par ce RTP est en préparation.

Une prolongation de ce réseau est à l'étude pour le 1er janvier 2024 avec cette fois une demande portant sur un réseau thématique (RT) dans lequel il serait possible d'intégrer une quarantaine d'équipes qui ne sont pas du CNRS. Techné et le Gresco vont pouvoir entrer dans le réseau, 3 instituts du CNRS seront impliqués (INSB, INSHS et INS2I), et de nouveaux outils et services du CNRS seront utilisables, avec l'appui par exemple de la MITI : Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires, du CNRS. N. Vibert ajoute également qu'un congrès scientifique est organisé par la MITI et le réseau en mai prochain et qu'il fera passer l'information sur la liste de diffusion du COSP.

V. Millogo indique qu'il participe aux réunions du CSEN et demande si celui-ci est informé des travaux du RTP.

N. Vibert répond que de nombreux membres du CSEN reçoivent les informations du RTP et qu'il y a des contacts ponctuels entre les deux instances.

S. Netto salue l'existence de ce réseau qui permet de faire collaborer les différentes communautés et sociétés savantes déjà constituées. Elle a eu connaissance des différents courriels et trouve

important que cela apparaisse dans le compte rendu. Elle souhaiterait qu'une présentation du RTP/RT soit faite à la commission scientifique de l'INSPÉ pour que les collègues des autres laboratoires soient informés.

V. Millogo répond que l'information a été donnée lors d'une commission scientifique de l'an dernier.

P. Carré suggère à N Vibert de faire circuler l'information auprès du réseau R3 NumEd - Réseau régional de recherche sur le numérique pour l'éducation.

7. Commission recherche : point d'information sur les projets de recherche en cours et nouvellement sélectionnés, par Victor Millogo

La commission scientifique de l'INSPÉ évalue et soutient des projets internes de recherche en éducation annuels ou pluriannuels. Un appel à projet annuel est diffusé à l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPÉ. Chaque projet est évalué et validé par les membres de la Commission Scientifique.

Les demandes portent soit sur des projets de recherche, soit sur des aides à la publication d'ouvrages scientifiques, soit sur un soutien pour l'organisation d'un évènement scientifique. Chaque projet doit présenter des bilans intermédiaires dans le cas d'un projet pluriannuel, et un bilan final.

L'INSPÉ peut également soutenir financièrement à titre exceptionnel, après étude de la demande, la participation à des événements scientifiques, en co-financement avec le laboratoire concerné.

Pour 2021-2022, quatre projets de recherche et une demande d'aide à la publication ont été soutenus :

- Aider les élèves en difficulté de langage : effet d'un programme d'entraînement sur le développement des habiletés langagières des élèves de cycle 2 – V. Millogo
- Pression évaluative et réussite scolaire – S. Goudeau
- Dispositifs inclusifs – H. Dupont
- Expérimenter et construire des ressources pour enseigner la lecture-écriture littéraire aux cycles 2 et 3 – P. Moinard & S. Diebolt
- Aide à la publication d'ouvrage – L. Perret, S. Volteau, M. Kaheraoui

Pour 2022-2023, 5 projets vont être soutenus, ainsi que l'organisation d'une journée d'études :

- Aider les élèves en difficulté de langage : effets d'un programme d'entraînement sur le développement des habiletés langagières des élèves de cycle 2 – V. Millogo
- Dispositifs inclusifs – H. Dupont
- Projet EFAPPs (Etudier les formateurs en analyse de pratiques professionnelles) : les formateurs face aux discours sur les pratiques professionnelles : manière d'agir, de penser et d'être – S. Netto & P. Péaud

◦ Développer les compétences en compréhension et interprétation à partir de la lecture et l'exploitation d'albums au CE1 – S. Diebolt

◦ Le « français » : discipline scolaire « articulée », entre transversalité et unicité – M. Coret

◦ Journée d'études internationale : approches des imprévus didactiques en littérature – S. Diebolt, P. Moinard & L. Perret

Le montant dédié aux projets de recherche internes est de 6 000 € en fonctionnement et de 3 100 € en frais de personnel. Si l'enveloppe budgétaire n'est pas utilisée en totalité lors de l'appel, un 2nd appel peut être lancé.

N. Vibert remercie V. Millogo pour cette présentation qui n'avait jamais été faite auparavant. Les demandes sont en général assez raisonnables et permettent le développement de projets de recherche sur l'éducation. Il rappelle que les laboratoires de recherche d'adossement de l'INSPÉ sont tous représentés dans cette commission.

8. Résultats des évaluations nationales CP/CE1/ 6ème 2022 pour les élèves de l'académie en lecture et numératie, par Frédéric Artaud - (présentation non diffusable)

F. Artaud rappelle que des évaluations nationales sont réalisées à l'entrée du CP, du CE1 et de la 6ème. Il indique que les données doivent être considérées avec précaution, car il s'agit de moyennes. De même, les résultats pour l'académie demeurent confidentiels.

Evaluations en Français :

En début de CP, les élèves de l'académie montrent des fragilités dans la maîtrise de 2 compétences : la reconnaissance des différentes écritures d'une lettre, et la compréhension des mots à l'oral (hors contexte). L'enseignement du vocabulaire à l'école est à réexaminer.

La compréhension orale de textes et de phrases est en revanche particulièrement bien réussie par plus de 87% des élèves de l'académie. Les élèves de CP réussissent mieux qu'au niveau national, et ce dans tous les départements.

En début de CE1, les élèves de l'académie montrent des fragilités dans la maîtrise de 3 compétences :

- Lire à voix haute des textes (4 pts en dessous de la moyenne nationale)
- Lire à voix haute des mots (3 pts en dessous de la moyenne nationale)
- Ecrire des mots

La compréhension de phrases et de textes lus seuls sont des compétences maîtrisées par 83% des élèves de l'académie. La compréhension orale de textes et de mots est bien maîtrisée, comme en CP.

Globalement, en CE1 l'académie se rapproche du niveau national mais il subsiste quand même un déficit, il serait nécessaire de travailler sur les points problématiques dans le cadre de la formation des enseignants par l'INSPÉ.

On note en particulier un déficit dans les zones rurales isolées, en Charente par exemple les chiffres sont bas et dus peut-être à une certaine dispersion, notamment dans les classes à plusieurs niveaux : on en conclut que les petites structures ne permettent pas toujours de bien promouvoir les apprentissages.

En 6ème, sur l'évaluation de lecture à voix haute (comptage du nombre de mots lus), près de la moitié des élèves de l'académie lit moins de 120 mots par minute (49.6%), soit nettement plus qu'au niveau national (44.4%)

L'académie a un peu moins d'élèves « A besoins » ou « Fragiles » dans le domaine de la compréhension orale, mais dans les deux autres domaines (orthographe et grammaire) ou certains tests spécifiques (lexique et compréhension de l'écrit), cette part est légèrement plus élevée dans l'académie, notamment en orthographe.

V. Millogo qui intervient dans des écoles dans les Deux-Sèvres indique qu'il détecte les mêmes points faibles.

G. Garnier demande des précisions sur les petites structures dont les résultats sont moins bons. Est-ce forcément parce qu'il y a plusieurs niveaux dans la même classe ?

F Artaud répond qu'il s'agit de moyennes : certaines petites structures fonctionnent très bien et d'autres pas. Il est évident que certaines méthodes de lecture ne sont pas efficaces, et il faut accompagner vers un changement les enseignants qui les utilisent. On note le problème d'isolement de certains professeurs qui n'ont pas d'échanges pédagogiques. Il pointe la problématique de stimulation des élèves dans les classes multi-niveaux, qui est déstabilisante pour certains enseignants, mais de multiples paramètres entrent en jeu.

Evaluations en mathématiques :

En CP, l'exercice de la ligne graduée et celui de la résolution de problèmes sont les moins bien réussis (76,9 % et 70 %). Les exercices les mieux réussis sont les exercices de lecture et d'écriture de nombres entiers (92,9 % et 89,6 %).

Tous les élèves de CP des 4 départements réussissent mieux qu'au niveau national.

En revanche, les élèves de CE1 réussissent moins bien dans tous les départements qu'au niveau national. La « résolution de problèmes », « additionner » et « soustraire » mettent nos élèves en difficultés dans tous les départements.

En 6ème, l'académie de Poitiers est très proche du score moyen national de ces trois dernières années, mais le score des élèves de l'académie en mathématiques diminue cette année, et s'établit à 252.1 contre 253.3 au niveau national.

En conclusion, le rectorat a un réel besoin d'apport en formation notamment dans les sciences cognitives pour améliorer les résultats des élèves et souhaite pouvoir s'appuyer sur l'INSPÉ.

N. Vibert indique que cela encourage le CeRCA à continuer ses travaux.

S. Netto demande si le rectorat a connaissance des évaluations internationales et s'il existe des collaborations internationales.

F. Artaud indique que sur le classement TIMSS (Trends International in Mathematics and Science Study) la France n'est pas bien placée, et que pour Pisa (Program for International Student Assessment), sur 30 pays, la France est 29^{ème}. Il y a une réelle prise de conscience ces dernières années de la nécessité d'améliorer les apprentissages et les habiletés des élèves. Des missions Erasmus sont mises en place. Le 1er degré doit s'acculturer à l'évaluation.

D. Alamargot indique que le Québec est un bon exemple de prise en compte des comparaisons internationales. Ils ont mis en œuvre des actions très volontaristes de soutien aux apprentissages mathématiques car le Canada était jugé faible il y a 10 ans, actions qui ont conduit à une amélioration majeure en peu de temps. Nous devrions nous appuyer sur leur expérience. Il ajoute que des échanges sont possibles entre des collègues du Québec et notre académie.

9. Questions diverses

N. Vibert souhaite que soit lancé un travail au sein de l'INSPÉ et via le COSP sur la question de l'encadrement des mémoires de recherche. Un état des lieux sur la répartition des encadrements entre les EC et enseignants de l'INSPÉ est à faire, car elle est très variable entre les disciplines et les différents sites de l'INSPÉ. Il faut mener une réflexion de fond pour accompagner au mieux les étudiants et offrir de meilleures conditions d'encadrement pour les enseignants-chercheurs.

V. Millogo rappelle l'engagement fort de certains collègues du FoRELLIS et du CeRCA qui encadrent de très nombreux mémoires de l'INSPE.

S. Netto précise que le sujet est compliqué. Elle suggère de rappeler qu'un enseignant-chercheur ou futur enseignant-chercheur doit encadrer des mémoires et souhaite que cet état des lieux s'étende aux 4 mentions et aux différents masters. Les MEEF mention 1 et 2 fonctionnent par séminaires (avec 17 étudiants par séminaire au minimum) alors que, dans le cas des mentions 3 et 4, le fonctionnement est individuel. Il y a également des disparités : certains séminaires sont portés par 2 encadrants, alors que parfois on a 5 encadrants pour un seul séminaire. On pourrait s'appuyer sur les pratiques d'autres INSPÉ.

V. Millogo précise que tous les étudiants sont encadrés pour cette année.

D. Alamargot remercie N. Vibert pour l'initiative de ce chantier, il avait été informé de cette difficulté au moment du tuilage inhérent à sa prise de fonction. A l'INSPÉ de Créteil, des modules « IFR » (Initiation à et Formation par la Recherche) ont été créés : le potentiel d'encadrement a été élargi aux enseignants du 2nd degré et du 1er degré, sous la direction scientifique des enseignants-chercheurs ou des docteurs. Il faut réunir rapidement les directeurs de mémoire pour engager une réflexion de fond et aller vers des décisions pragmatiques.

Le COSP se termine à 12h30
Prochain COSP le 14 mars 2023 - 9h30-12h

Documents annexes :

- Annexe 1 Présentation COSP
- Annexe 2 SCEF
- Annexe 3 convention-cadre

Le Président du COSP
Nicolas Vibert



Le directeur académique de l'INSPÉ
Denis Alamargot



La secrétaire de séance
Hélène Desormes

